

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

L'adjudication aura lieu le jeudi 2 décembre 2021 à 9h30

Au Tribunal Judiciaire de CRETEIL (94), Place du Palais - Salle A – Rez-de-Chaussée – Bâtiment Nord

- EN UN SEUL LOT

Dans un ensemble immobilier sis à **FONTENAY SOUS BOIS (94)**
66 boulevard de Vincennes

cadastéré section BT numéro 164

LOT NUMÉRO DEUX (2) : **UN APPARTEMENT**, dans le bâtiment A, au rez-de-chaussée, accès par l'escalier privatif du lot 20 qui lui est exclusivement rattaché comprenant suivant procès-verbal dressé par Me MOREL-GESLIN, Huissier de Justice à VILLIERS SUR MARNE (94), en date du 21 juillet 2020 : pièce principale, débarras, chambre, cuisine, salle d'eau avec WC. Le tout d'une superficie privative de **33,38 M²**.

LOT NUMÉRO NEUF (9) : **UNE CAVE**, dans le bâtiment A, au sous-sol, accès par le lot 20 auquel il est exclusivement rattaché.

LOT NUMÉRO VINGT (20) : **Un droit de jouissance d'une COUR** d'environ 20 m² devant l'immeuble, façade sud. Ce lot est exclusivement rattaché au lot 2 auquel il donne accès.

LOT NUMÉRO VINGT ET UN (21) : **Un droit de jouissance d'une cour située** de l'autre côté de l'immeuble, façade nord, au rez-de-chaussée, accès par le lot 2 auquel il est exclusivement rattaché.

Selon même procès-verbal du 21 juillet 2020 par Me MOREL-GESLIN, les lieux sont occupés.

Cette vente a lieu à la requête du **SYNDICAT DES COPROPRIÉTAIRES** de l'immeuble sis 66 boulevard de Vincennes – 94120 FONTENAY SOUS BOIS, représenté par son Syndic bénévole en exercice, Monsieur CARRON demeurant 66 boulevard de Vincennes – 94120 FONTENAY SOUS BOIS, agissant poursuites et diligences de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège, dûment habilité à poursuivre la vente par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire des copropriétaires dudit immeuble en date du 24 OCTOBRE 2016 – résolution 7, ayant pour avocat Maître Olivier BOHBOT, Avocat au Barreau du Val de Marne.

MISE À PRIX : 16.937,45 €

(SEIZE MILLE NEUF CENT TRENTE SEPT EUROS ET QUARANTE CINQ CENTIMES EUROS)

Les enchères ne peuvent être reçues que par ministère d'avocat postulant près le Tribunal Judiciaire de CRETEIL.

CONSIGNATION : 3.000 € à l'ordre du Bâtonnier Ventes

Fait & rédigé à SAINT-MANDÉ, le 6 octobre 2021. Maître Olivier BOHBOT, Avocat

S'ADRESSER POUR TOUS RENSEIGNEMENTS : ► À Maître **Olivier BOHBOT**, Avocat au Barreau du Val de Marne, 9 avenue du Général de Gaulle – 94160 SAINT-MANDÉ, dépositaire d'une copie du cahier des conditions de vente, **TEL. 01.43.28.73.28** ► Au Greffe du JEX du TJ de CRETEIL, où le CCV est déposé (N° RG 20/00100) ► Sur les lieux pour visiter, le **mercredi 24 novembre 2021 à 10 heures** ► Sur INTERNET : www.vench.fr